



## FICHE D'INSCRIPTION RUN IN SÉNÉ 2022 - 2023

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Email : .....

Date de Naissance : .....

### Votre inscription :

Adhésion à l'association Run in Séné - 50 € **(1)**

Licence 2022-2023 FFA Athlé compétition - 89 € **(2)**

(part FFA : 30€ - part LBA : 37,10€ - part CDA56 : 19€ - part RIS : 2,90€)

Licence 2022-2023 FFA Athlé running loisir - 55 € **(3)**

(part FFA : 30€ - part LBA : 14,10€ - part CDA56 : 10,40€ - part RIS : 0,50€)

### Pièces à fournir :

Certificat médical datant de moins de 3 mois

Chèque de ..... € à l'ordre de RUN IN SÉNÉ ou virement

IBAN : FR76 1600 6360 1100 8217 2392 244 BIC : AGRIFRPP860

J'autorise l'association Run In Séné à utiliser mon image pour promouvoir ses activités sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux...)

J'ai pris connaissance et j'accepte la charte du coureur·euse Run In Séné (règlement intérieur)

**Inscription complète à remettre à Gaëlle Raud ou par mail à**

**[secretariat@runinsene.com](mailto:secretariat@runinsene.com)**

- (1) **Adhésion obligatoire** - permet aux membres :
- de participer à la vie de l'association (conseil d'administration - bureau - commission)
  - d'accéder à la séance cross-training du mercredi soir 19h-20h
  - d'accéder aux séances d'entraînement du lundi, mardi et jeudi
  - d'accéder au groupe de discussion convivialité sur Messenger
  - de recevoir les informations de l'association par newsletter
- (2) **Licence FFA Athlé compétition facultative**, permet :
- de bénéficier de la la licence FFA Compétition
  - de **participer aux courses et championnats officiels**
  - de ne plus avoir à présenter de certificat médical pendant 3 ans. Il doit juste répondre à un questionnaire médical en ligne chaque année pour renouveler sa licence (par contre, au bout de 3 ans, le certificat médical est à renouveler)
  - de bénéficier d'une fiche fédérale personnelle
  - d'**accéder aux entraînements Athlé Pays de Vannes** sur la piste de kercado à Vannes :  
Mardi 17H30/20H30  
Mercredi 19H/20H30  
Jeudi 17H30/20H30  
Dimanche 10H/12H30
- (3) **Licence FFA Athlé running loisir facultative**, permet :
- de bénéficier de la la licence FFA running loisir
  - de ne plus avoir à présenter de certificat médical pendant 3 ans. Il doit juste répondre à un questionnaire médical en ligne chaque année pour renouveler sa licence (par contre, au bout de 3 ans, le certificat médical est à renouveler)
  - de bénéficier d'une fiche fédérale personnelle